



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enquêtes publiques

Question écrite n° 50868

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat sur les procédures d'enquête publique. Le principe de base de l'enquête publique étant la communication et la démocratie participative, il semblerait cependant que chacun n'ait pas la possibilité d'accès aux documents d'informations et la capacité de pouvoir y répondre. Les moyens techniques actuels, tel l'internet, pourraient permettre de rendre l'information accessible à tous, soit à domicile, soit auprès des collectivités. Chacun disposant ainsi de l'intégralité des textes, avec la possibilité d'y répondre, en ligne. Par ailleurs, cette liberté d'accès à la documentation permettrait aussi de réduire les coûts actuels des procédures. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour réformer la procédure d'enquête publique.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attaché au développement de l'administration électronique dans tous les domaines de l'action administrative et appuie pleinement la réflexion de l'honorable parlementaire. C'est notamment le cas du champ des enquêtes publiques où les moyens électroniques permettent d'élargir les possibilités d'accès à l'information. Dès à présent d'ailleurs, dans certaines collectivités territoriales, l'administration a pris l'initiative, conjointement avec le commissaire enquêteur, d'utiliser l'internet pour mettre en ligne le dossier relatif à l'enquête publique et pour enregistrer les réponses et observations en ligne des utilisateurs. Cependant, cette possibilité n'est pas prévue aujourd'hui par les textes. À cet égard, la loi du 9 décembre 2004 sur la simplification du droit comprend une mesure emblématique relative à la simplification et à l'harmonisation des diverses procédures d'enquête publique. La préparation de cette ordonnance devra être accompagnée de textes réglementaires d'application et sera l'occasion de prévoir notamment la mise en ligne des dossiers d'enquête. La volonté du Gouvernement est, à terme, une mise en ligne généralisée de ces informations.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50868

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : réforme de l'Etat

Ministère attributaire : réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8964

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 614